



"SOLIDARITE FEMMES"

Siège social : 23 rue de Mulhouse – 90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOLIDARITE FEMMES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Solidarité Femmes

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « SOLIDARITE FEMMES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EXINCOURT,
Le 27 Mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
SARL CONSULTIS AUDIT

Philippe POURCELOT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de
BESANCON

ACTIF

| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 5 510 | 5 510 |
| Immobilisations corporelles | 359 169 | 360 898 |
| Immobilisations financières | 1 665 | 1 665 |
| Amortissements | (239 319) | (221 176) |
| Créances | 93 537 | 99 535 |
| Disponibilités | 368 496 | 312 130 |
| Charges constatées d'avance | 2 203 | 1 137 |
| | <hr/> | <hr/> |
| <u>TOTAL ACTIF</u> | <u>591 261</u> | <u>559 699</u> |
| | ===== | ===== |

PASSIF

| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres | 297 281 | 286 837 |
| Résultat de l'exercice | + 55 342 | + 10 144 |
| Provisions | 0 | 0 |
| Fonds dédiés | 67 771 | 69 640 |
| Emprunts et dettes assimilées | 5 550 | 12 667 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 96 169 | 99 566 |
| Dettes fiscales et sociales | 66 550 | 70 119 |
| Produits constatés d'avance | 2 598 | 10 426 |
| | <hr/> | <hr/> |
| <u>TOTAL PASSIF</u> | <u>591 261</u> | <u>559 699</u> |
| | ===== | ===== |

COMPTE DE RESULTAT

| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|--|-----------------|-----------------|
| <u>RECETTES</u> | | |
| Prestations | 3 500 | 10 083 |
| Subventions | 578 830 | 588 000 |
| Autres produits de gestion courante | 42 432 | 38 045 |
| Produits financiers | 3 635 | 643 |
| Produits exceptionnels | 30 574 | 689 |
| Reprise sur provisions | 30 839 | 93 813 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 689 810 | 731 273 |
| <u>DEPENSES</u> | | |
| Achats et Services extérieurs | 141 925 | 141 495 |
| Impôts et taxes | 12 741 | 23 256 |
| Charges de personnel | 386 092 | 488 991 |
| Autres charges de gestion courante | 12 302 | 15 787 |
| Frais financiers | 361 | 628 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 22 325 | 18 423 |
| Charges exceptionnelles | 9 789 | 1 388 |
| Engagements à réaliser | 48 184 | 30 839 |
| Impôts sur les sociétés | 749 | 22 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 634 468 | 720 829 |
| | <hr/> | <hr/> |
| <u>RESULTAT COMPTABLE</u> | + 55 342 | + 10 444 |

Désignation :

Exercice clos le 31/12/2018

| | |
|---------------------|---|
| Nom de l'entreprise | SOLIDARITE FEMMES |
| Activité exercée | Lutte contre toutes les formes de violences faites aux Femmes |
| Adresse | 23, rue de Mulhouse 90000 BELFORT |

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES
2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF
5. DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES

| | | | |
|----------------------------------|-----------|--------------------|----------|
| Total du bilan avant répartition | 591 261 € | Résultat : Déficit | 55 342 € |
|----------------------------------|-----------|--------------------|----------|

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la Présidente de l'Association.

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/2018

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescriptions comptables adoptées par le CRC n°99-01 du 16/02/99 et du 29/04/99 applicables aux comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ Continuité de l'exploitation ;
- ▶ Permanence des méthodes comptables ;
- ▶ Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ▶ **Amortissement** : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue
 - . Concessions, logiciels et brevets : 1 an
 - . Constructions : 15 à 50 ans
 - . Agencements des constructions : 5 à 10 ans
 - . Mobilier des appartements : 5 ans
 - . Matériel de Bureau et Informatique : 3 à 5 ans.
- ▶ **Charges à payer** : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'administration fiscale comme des « provisions », à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure paragraphe 4. Cette récapitulation vaut état de fait.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFSEngagements financiers

| Engagements donnés | |
|------------------------------------|----------------|
| Effets escomptés non échus | Non applicable |
| Avals & cautions | |
| Crédit-bail mobilier (2058-C YQ) | |
| Crédit-bail immobilier (2058-C YR) | |
| Autres engagements | |

| Dettes garanties par des sûretés réelles | |
|---|----------------|
| Montant garanti | Non applicable |

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/2018

Autres éléments significatifs

- Mise en place d'une caution demandée aux personnes hébergées et redonnée au départ du CHRS (5 € par mois) après état des lieux de sortie.
- Engagements pris en matière de retraite :
Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux de 1.37 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrières au 31 décembre 2018 s'élève à 21 295.00 Euros.
- Le nombre d'heures de bénévolat est estimé pour 2018 à 677.25 heures valorisées à 20.40 €, soit une contribution de 13 816 €.
- Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat au 31/12/2018 s'élève à 5 575.00 €.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

| | |
|------------------------------|----------------|
| Frais d'établissement | Non applicable |
|------------------------------|----------------|

| | |
|-------------------------|----------------|
| Fonds commercial | Non applicable |
|-------------------------|----------------|

| Actif immobilisé : mouvements de l'exercice | | | | |
|--|------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
| Valeurs brutes | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 5 510 | 0 | 0 | 5 510 |
| Immobilisations corporelles | 360 899 | 8 358 | 10 088 | 359 169 |
| Immobilisations financières | 1 665 | | 0 | 1 665 |
| Total | 368 074 € | 8 358 € | 10 088 € | 366 344 € |
| Amortissements & Provisions | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 5 510 | 0 | 0 | 5 510 |
| Immobilisations corporelles | 215 665 | 19 325 | 1 181 | 233 422 |
| Titres mis en équivalence | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| Total | 221 175 € | 19 325 € | 1 181 € | 239 319 € |

| | |
|---|----------------|
| Créances présentées par des effets de commerce | Non applicable |
|---|----------------|

Annexe

Désignation :

Exercice clos le 31/12/2018

| | Etat des créances | | |
|------------------------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an |
| Actif immobilisé | 1 665 | | 1 665 |
| Actif circulant & charges d'avance | 95 740 | 95 740 | |
| Total | 97 405 € | 95 740 € | 1 665 € |

| Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan | |
|---|-----------------|
| Créances rattachées à des participations | |
| Immobilisations financières | |
| Clients & comptes rattachés | |
| Autres créances | 93 537 € |

| Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan | |
|---|------------|
| Disponibilité | 0 € |

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

| | |
|--------------------|----------------|
| Charges à répartir | Non applicable |
|--------------------|----------------|

Désignation :

Exercice clos le 31/12/2018

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

| | |
|---|----------------|
| Capital social - Actions ou parts sociales | Non applicable |
|---|----------------|

| | Provisions | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
| Fonds dédiés | 69 640 | 51 185 | 53 054 | 67 771 |
| Autres provisions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 69 640 € | 51 185 € | 53 054 € | 67 771 € |

| | Etat des dettes | | | |
|-----------------------------|------------------|------------------|----------------------------------|-----------------|
| | Montant brut | A un an au plus | A plus d'un an et moins de 5 ans | A plus de 5 ans |
| Etablissement de crédit | 5 365 | 5 365 | | |
| Dettes financières diverses | 185 | 185 | | |
| Fournisseurs | 96 169 | 96 169 | | |
| Dettes fiscales & sociales | 66 550 | 66 550 | | |
| Dettes sur immobilisations | | | | |
| Autres dettes | | | | |
| Produits constatés d'avance | 2 598 | 2 598 | | |
| Total | 170 867 € | 170 867 € | 0 € | 0 € |

| | |
|---|----------------|
| Dettes représentées par des effets de commerce | Non applicable |
|---|----------------|

5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Pas de subventions reçues durant l'exercice

Désignation :

Exercice clos le 31/12/2018

6. ANALYSE DES FONDS DEDIES

| Période | Subventions de fonctionnement accordées | Fonds à engager en début d'exercice | Utilisation en cours d'exercice | Engagements à réaliser sur ressources affectées | Fonds restant à engager en fin d'exercice |
|---------|---|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|
| 2018 | Subvention DDCSPP CHRS 454 665 € | 0.00 € | 454 665.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 2018 | Subvention DRDFE Accueil de Jour 33 880 € | 12 780.00 € | 46 660.00 € | 21 400.00 € | 0,00 € |
| 2018 | Autres subventions 90 285 € | 18 059.00 € | 108 344.00 € | 26 784.00 € | 0,00 € |
| | TOTAL 578 830 € | 30 839.00 € | 609 669.00 € | 48 184.00 € | 0,00 € |

7. PART DE RESULTAT ACQUISE AUX FINANCEURS :

Résultat du CHRS : excédent 2013 pour 1 654.66 € : laissé en provisions pour charges pour les départs en retraite

excédent 2014 pour 9 795.63 € : laissé en provisions pour charges pour les départs en retraite

excédent 2015 pour 11 841.65 € : laissé en 106860 Réserves de compensation

excédent 2016 pour 7 459.61 €: inscrit en 106860 Réserves de compensation à hauteur 5 459.61 €, inscrit 2 000.00 € Réserves de compensation Charges d'amortissement

excédent 2017 pour 28/ 893.57 €: laissé en 106860 Réserves de compensation des déficits d'exploitation